



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 7 mai 2018 à 20 h 2 à laquelle séance sont présents :

M. le Maire Pierre Saillant

Mme Colette Beaulieu
Mme Karine Saint-Jean
Mme Fany Moreau-Harvey
M. Lucien Dionne
Mme Cindy Saint-Jean
M. Lauréat Jean

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est aussi présente Mme Nancy De Roy, secrétaire-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h 2 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour.

099-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture;

100-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

4. Approbation des dépenses et autorisation de paiements

101-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses d'avril 2018, tels que détaillés aux listes suggérées de paiements ci-après annexées au présent procès-verbal, à savoir :

Total des salaires :	12 956.99 \$
Total des incompressibles :	33 398.78 \$
Total des prélèvements :	16 578.81 \$
Total des comptes à payer :	<u>53 798.79 \$</u>
Grand total	116 733.37 \$

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5. Achat d'un congélateur vertical pour la cantine du parc

102-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat d'un congélateur vertical chez Ameublement Tanguay au coût de 849.00 \$ avant taxes pour la cantine du parc municipal Jean-Claude Plourde;

DE PRENDRE le montant aux surplus accumulés non affectés.

6. Achat et installation d'un système de carte magnétique pour l'accès à l'édifice municipal

CONSIDÉRANT le grand nombre de clés reproduites et en circulation de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tient à avoir un certain contrôle sur les allées et venues dans l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT la responsabilité du gestionnaire face aux biens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les cartes magnétiques facilitent énormément la gestion des accès puisqu'il est possible de préprogrammer une date et une plage d'heure;

103-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un système de cartes magnétiques pour l'accès à l'édifice municipal;

D'OCTROYER le contrat à Les Alarmes Clément Pelletier Inc. pour un montant de 6 408.06 \$ avant taxes;

QUE le somme soit pris à même les surplus accumulés non affectés de la Municipalité.

7. Autoriser l'achat de 20 supports à chaises pour la salle communautaire

104-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la fabrication de 20 supports à chaises au coût de 23 \$ l'unité à monsieur Sirice Beaulieu.

8. Adhésion

105-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement de l'adhésion suivante :

25 \$ à Co-Éco en tant que membre corporatif.

9. Demandes d'appui financier et autres

- Services Kam-Aide inc.
- Baseball mineur de Saint-Pascal
- Club de gymnastique Gymagine
- Maison de la famille
- École Saint-Philippe
- Daniel Cadieux, formation-conférence

106-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder ce qui suit :

- **50\$** pour la soirée du 25^e anniversaire des services Kam-Aide Inc.;
- **25 \$** au Baseball mineur de Saint-Pascal pour une contribution financière pour la saison 2018;
- **200 \$** à la Maison de la famille pour le projet de création d'une salle de jeux pour les familles du Kamouraska;
- **167 \$** à l'École Saint-Philippe pour son projet de Camping de lecture qui aura lieu au Parc municipal de Mont-Carmel.

10. Adoption des États financiers vérifiés 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH)

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés 2017 de l'office municipal d'habitation qui totalisent un déficit d'opération de 29 962 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter les états financiers puisqu'elle participe à 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT les versements totalisant 3 322 \$ qui représentent le déficit budgété au 13 septembre 2017;

CONSIDÉRANT le remboursement de 346 \$ reçu de l'Office municipal d'habitation;

107-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER les états financiers vérifiés 2017 par l'auditeur Mallette SENC., de l'Office municipal d'habitation (OMH) avec un déficit de 29 962 \$;

DE CONTRIBUER au déficit à 10 % soit 2 996 \$.

11. Cession d'une partie de l'ancienne route 287

CONSIDÉRANT la décision de la Municipalité par la résolution 082-2017 de céder une partie de l'ancienne route 287;

108-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à

l'unanimité des membres du conseil présents que :

1. La Municipalité cède à JOCELYN PROULX, l'immeuble suivant, avec ajustement de taxes à être fait par la Municipalité de Mont-Carmel et la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup, savoir :

DÉSIGNATION

Une parcelle de terrain situé dans la municipalité de Mont-Carmel, connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CENT DIX-HUIT 5 428 118 du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de KAMOURASKA, sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

2. Cette cession est faite avec prise de possession à la signature du contrat et à titre gratuit.
3. Qu'aucune taxe n'est payable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, étant donné que la cession est consentie à titre gratuit.
4. La cession est conditionnelle à ce que Jocelyn Proulx accorde une servitude de passage en faveur de Guyonne Brazeau, Elphège Lévesque, Mario Lévesque et Claire Lajoie.
5. Pierre Saillant, maire et France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour la Municipalité l'acte de cession préparé par la notaire Dorisse St-Pierre, de même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à cette fin.

12. Mandat à l'union des municipalités du Québec – Appel d'offres #CHI-20192020 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU que la Municipalité de Mont-Carmel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une Municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité de Mont-Carmel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Pass 10 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

109-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2020 et visant l'achat de Pass 10 nécessaire aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Mont-Carmel s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Mont-Carmel s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

13. Modification et adoption du Guide du personnel

110-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le Guide du personnel version 1.1 avec les modifications telles que proposées.

14. Proclamation de la semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

CONSIDÉRANT que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la "Semaine nationale de la santé mentale";

Par conséquent,

111-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ce qui suit :

Je, Pierre Saillant, maire de Mont-Carmel, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 «Semaine de la santé mentale» dans la municipalité de Mont-Carmel et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Agis pour donner du sens ».

15. Demande pour la pose d'une lumière sur la rue des Bouleaux

CONSIDÉRANT la demande reçue pour la pose d'une lumière de rue;

CONSIDÉRANT qu'en zone de villégiature les lumières sont installées de préférence à une intersection;

112-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NE PAS DONNER suite à la demande pour la pose d'une lumière sur la rue des Bouleaux.

16. Matières résiduelles – Déplacement des conteneurs au Lac de l'Est sur un site unique

CONSIDÉRANT les problématiques d'usage des conteneurs au Lac de l'Est;

CONSIDÉRANT les odeurs qui gênent certains résidents en période estivale;

113-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le déplacement de tous les conteneurs sur un site central et unique au Lac de l'Est;

D'AUTORISER madame France Boucher, directrice générale à faire les démarches nécessaires à la réalisation du projet;

D'UTILISER les sommes nécessaires au projet à même les surplus accumulés non affectés.

17. Demande au Programme d'émergence de projet (PEP)

CONSIDÉRANT le dépôt de la politique familiale en 2009;

CONSIDÉRANT les besoins des familles de Mont-Carmel d'obtenir des services de proximité en service de garde;

CONSIDÉRANT la résolution modifiée du Centre récréatif de Mont-Carmel numéro 002-2018;

114-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER la participation de l'agente de développement et de loisir de la Municipalité dans le projet pour une valeur estimée à 2 180 \$.

18. Autoriser le règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest pour la location et l'acquisition d'un camion incendie en date du 18 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 095-2018 de la Municipalité de Mont-Carmel qui autorise le transfert du camion en location;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 003-2018 adopté par la Régie;

115-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le règlement d'emprunt numéro 003-2018 de la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest selon les termes et les conditions proposés par la Régie.

19. Embauche de deux moniteurs-sauveteurs à la piscine municipale pour la saison 2018

116-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Raphaële Pelletier et Mme Émilie Dumais en tant que moniteur-sauveteur à la piscine municipale pour la saison 2018;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à signer les contrats de travail.

20. Autoriser l'utilisation du parc municipal Jean-Claude Plourde par la troupe "Cent Mille Lieux";

CONSIDÉRANT la demande reçue de la troupe "Cent Mille Lieux" en avril dernier;

CONSIDÉRANT l'expérience positive et très appréciée en 2017 au lac de l'Est;

117-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la troupe "Cent Mille Lieux" à utiliser le Parc municipal Jean-Claude Plourde pour créer une animation théâtrale pour deux week-ends d'août, à savoir : les 9-10-11-12 août et les 16-17-18-19 août 2018.

21. Contribution à la Corporation de développement de Mont-Carmel dans le cadre du projet de « coworking »

CONSIDÉRANT la demande et le montage financier reçu de la Corporation de développement de Mont-Carmel dans le cadre du projet de coworking;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir le développement dans la Municipalité de Mont-Carmel pour qu'elle reste dynamique et attrayante pour tous ceux et celles qui désirent s'y installer et y demeurer;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir, mais aussi d'y ajouter de nouveaux services manquants à notre milieu de vie;

118-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la contribution financière d'un montant de 3 000 \$ à la Corporation de développement de Mont-Carmel pour soutenir le projet de « coworking » pour l'année 2018;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à effectuer le paiement à même les surplus accumulés non affectés.

22. Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres-utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU que la Municipalité de Mont-Carmel a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts de qualification de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

119-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité de Mont-Carmel souscrive à vingt (20) parts de qualification de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Mont-Carmel adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE M. Pierre Saillant, maire soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Mont-Carmel y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE M. Pierre Saillant, maire agisse à titre de représentant de la Municipalité de Mont-Carmel dans le cadre de l'exercice des obligations conférées à titre de membre de ladite coopérative.

23. Achat de pancartes 911

CONSIDÉRANT le règlement numéro 293-2018 régissant la numérotation des immeubles, adopté le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT la suggestion de la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest de faire un achat regroupé des pancartes 911;

120-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat de 315 unités de pancarte 911 qui affiche l'adresse de la propriété en bordure de rue pour les services d'urgence;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à participer à un appel d'offres regroupé et à signer tous les documents nécessaires à celui-ci.

24. Octroi de contrat pour les mesures des boues des étangs aérés

CONSIDÉRANT le rapport les mesures des boues de 2017;

CONSIDÉRANT la conclusion de ce rapport qui stipule que le volume des boues dans les étangs no 1 et 3 est supérieur à 10%;

CONSIDÉRANT QUE le programme de suivi du ministère exige une reprise dans ces deux bassins en 2018;

121-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat de mesure des boues à Nordikeau pour un coût de 1165 \$ avant taxes;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à signer la proposition et tout autre document nécessaire au contrat.

25. Achat de climatiseurs pour la salle communautaire

CONSIDÉRANT la subvention reçue du programme Nouveau-Horizons en février dernier au montant de 22 827 \$ pour l'achat de climatiseurs;

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions reçues;

122-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat d'achat de 2 climatiseurs et d'une thermopompe à Cytech Corbin Inc. pour un montant de 21 392.00 \$ avant taxes, électricité et installation incluses.

26. Avis de motion visant à adopter un règlement sur la circulation en véhicule hors route

Mme la conseillère Colette Beaulieu fait la présentation d'un projet de règlement relatif à la circulation en véhicule tout terrain et donne avis de motion qu'à une séance subséquente, ce règlement sera adopté et abrogera les règlements numéros 158-2001, 164-2001, 212-2008, 273-2016 et 283-2017.

27. Dépôt de documents

Aucun

28. Correspondance

Madame Nancy De Roy, secrétaire-trésorière adjointe, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

29. Nouvelles affaires

29.1 Achat d'un haut-parleur pour le Parc municipal Jean-Claude Plourde

CONSIDÉRANT que les caisses de son de la salle communautaire, qui servaient au Parc municipal, sont dorénavant fixées en permanence;

CONSIDÉRANT les surplus affectés et non utilisés pour le 150^e de Mont-Carmel;

123-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat d'un haut-parleur Écoboulder de Ecoxgear chez Mec d'une valeur de 299 \$ avant taxes pour les activités au Parc municipal Jean-Claude Plourde.

29.2 Autorisation du Maire à la visite du Parlement d'Ottawa

124-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Maire à effectuer un voyage pour la visite du Parlement d'Ottawa et à prendre en charge les coûts afférents à ce séjour du 24 et 25 mai 2018.

30. Demande pour la pose d'une lumière sur la rue de la Montagne

CONSIDÉRANT que la rue de la Montagne n'a pas de poteau existant;

CONSIDÉRANT que cette rue n'est plus la rue principale à la circulation automobile;

125-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NE PAS DONNER suite à la demande pour la pose d'une lumière de rue sur la rue de la Montagne.

31. Période de questions

De 21 h 05 à 21 h 22.

32. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés;

126-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21 h 22.

Monsieur Pierre Saillant
Maire

Madame Nancy De Roy
Secrétaire-trésorière adjointe